

# *l'encoche*

revue d'information  
de la commune de Montana

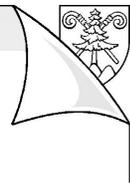


Décembre 2001 - N° 5

*Services industriels*

*de SION et*

*de Sierre*



# Services industriels de Sion et de Sierre

## **L**es pionniers des Services industriels sédunois

Depuis la création de la commune politique en 1848, la fourniture de l'eau, du gaz et de l'électricité est assurée par les collectivités publiques. Bien avant la constitution de «services industriels» dûment structurés, les conseils communaux traitaient chaque élément au sein de commissions. Ainsi, dans bien des communes, le gaz fait son apparition dans la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle. A Sion, il éclaire la ville en 1867, lorsque la Municipalité constitue la Société du gaz et construit sa première usine au nord-est de la gare, ainsi que son réseau de distribution.

### **L'eau et l'électricité**

A la fin du 19<sup>e</sup> siècle, la question de l'alimentation en eau potable se pose avec acuité. La ville de Sion se développe. L'hygiène publique n'est pas celle de maintenant et, en période de sécheresse, l'eau fait cruellement défaut. En 1895, un ingénieur français, Louis Dumont et son fils Marius, semblent détenir la solution-miracle. Ils proposent à la commission des eaux et de l'éclairage public une formule qui combine l'électricité à l'eau. Le projet consiste à alimenter la ville en eau filtrée pompée dans la Borgne et à éclairer la ville à l'électricité. L'entreprise Dumont implante son usine électrique sur la Borgne, à proximité de son embouchure dans le Rhône. L'énergie produite sert donc à l'éclairage public et à actionner les pompes qui refoulent l'eau d'un puits filtrant. Cette eau est acheminée par une conduite de 2 km qui franchit le Rhône sur une passerelle, pour être stockée dans le réservoir de Platta (4000 m<sup>3</sup>). C'est l'actuel café du Réservoir. C'est ainsi que les Sédunois doivent l'avènement, en 1896, de l'eau potable et de l'électricité à l'initiative privée.

Notons au passage que les Dumont ont obtenu des communes de Vex, Nax et Vernamiège une autre concession pour la construction d'un barrage sur la Borgne, plus en amont.

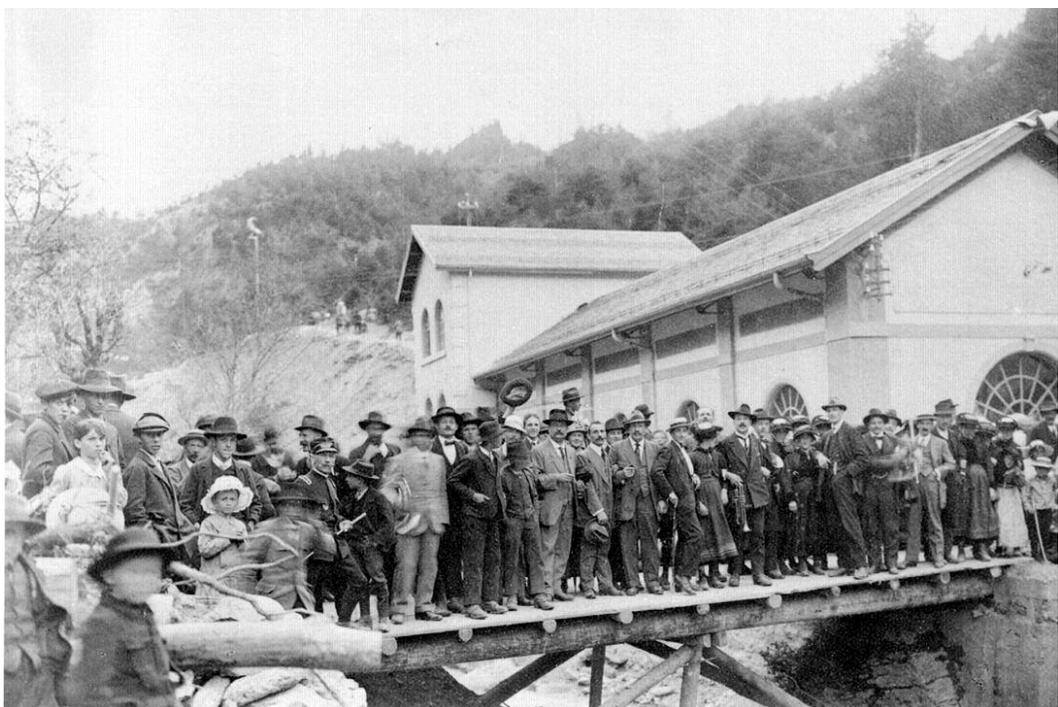
Mais, du côté de la capitale, les ennuis commencent pour l'entreprise Dumont qui ne se conforme pas aux prescriptions communales quant à la conduite de ses travaux. Par ailleurs, l'expert désigné par la Municipalité émet de sérieuses réserves sur la qualité de l'eau tirée de la Borgne. A cet égard, il faut



**Roger Morisod**  
Directeur Energie de Sion-  
Région SA



savoir que le projet Dumont est en concurrence avec celui de l'adduction des sources de la Fille, dans le vallon d'Arbaz. Toujours est-il que, d'expertises en contre-expertises, la Municipalité de Sion propose finalement à l'assemblée primaire le rachat du réseau Dumont. La proposition est acceptée en 1900. Presque simultanément, l'entreprise Dumont cède ses installations de distribution d'eau. En 1901, le projet d'adduction des sources de la Fille devient réalité et la Municipalité construit le premier réservoir de Tourbillon (425 m<sup>3</sup>). Le service des eaux de la ville est ainsi officiellement constitué.



Usine du Creux de la Lienne

Entre-temps, l'entreprise Dumont vend son réseau à la toute nouvelle Société d'électricité de la ville de Sion, fondée par un Bâlois, M. Staechelin, propriétaire de l'usine électrique de Vernayaz. Celui-ci obtient une autorisation provisoire de poser les installations permettant d'acheminer le courant électrique de Vernayaz à Sion. Nous sommes en 1902. De son côté, la Municipalité étudie la possibilité de devenir son propre producteur. Elle charge l'ingénieur Paul Corboz d'étudier l'implantation d'une usine dans la région. Diverses possibilités



sont envisagées, à savoir l'utilisation des eaux de la Fille et de la Sionne ou celles du palier inférieur de la Borgne ou encore celles de la Lienne en amont de St-Léonard. En 1905, la Municipalité retient finalement cette dernière option et obtient la concession des forces de la Lienne en aval de la prise d'eau de Clavoz. En 1906, après d'âpres tractations, la Municipalité rachète le réseau de la Société d'électricité de la ville de Sion et commence les travaux de construction de l'usine municipale de la Lienne, sise à Beulet. Elle est mise en service en 1907.

## Et le gaz ?

L'avènement de l'électricité, «énergie d'une qualité reconnue supérieure pour l'éclairage public et privé», constitue une menace sérieuse pour le gaz. L'endettement de la Société du gaz va croissant. Et les avances d'intérêts consenties par la

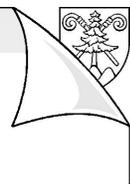
Municipalité mettent à mal l'équilibre budgétaire du ménage communal. Par ailleurs, en 1894, la concession arrive à échéance. En dépit de ses difficultés financières, la Société présente une nouvelle demande de concession. Soucieuse de clarifier cette situation, la Municipalité envisage le rachat de la Société, soit l'usine et le réseau de distribution, ce qui est décidé en 1898. Le service du gaz est né. La Municipalité maintient l'exploitation de l'usine et utilise le gaz comme énergie d'appoint.



Usine à gaz

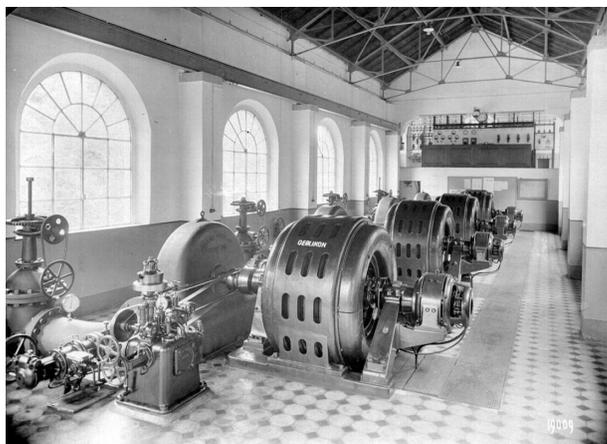
## Les Services Industriels

L'entité «services industriels» existe depuis 1902. De fait, c'est à cette date que la Municipalité décide de réunir dans une même exploitation le service des eaux et l'usine à gaz. Mais il faudra attendre 1907, année du rachat de la Société électrique de la ville de Sion et de la mise en service de l'usine municipale de la Lienne, pour voir officiellement constitué le bureau des Services Industriels. L'ingénieur Paul Corboz en est le premier directeur.



## D e 1907 à 1997

Le réseau des Services Industriels de la ville de Sion (SIS) s'est étendu au rythme soutenu du développement de toute la région du Valais central. Ainsi, en 1907, tourisme oblige, les SIS construisent le réseau de Montana. Dès cette date et jusque dans les années trente, les SIS électrifient progressivement tout le centre du Valais, soit les vingt-deux communes qui forment aujourd'hui le plus grand réseau du canton. C'est dire que la production propre devient très vite insuffisante, malgré la mise en service, en 1918, de l'usine de Lienne II.



Usine de la Lienne 2 - Beulet

Pour couvrir les besoins en énergie électrique d'un réseau en pleine extension, les SIS prennent des participations dans diverses sociétés de production. En 1953 est constituée la société hydroélectrique Electricité de la Lienne SA. La Municipalité de Sion lui cède, avec les concessions, les usines de Lienne I et II. Le nouvel aménagement comprend le barrage de Zeuzier, l'usine en caverne de Chamarin et les usines de Croix et de St-Léonard. L'usine de Beulet a fait l'objet, en 1970, d'une convention d'affermage entre la société et la

Municipalité de Sion. Quant à l'usine II, son exploitation a cessé le 15 août 1956, à 13h02, après trente-neuf ans de service; elle a été démolie en 1989. Puis la Municipalité acquiert de nouvelles parts: Lizerne et Morge SA (1957), Forces motrices valaisannes SA (1959), Forces motrices de Mattmark SA (1968), AKEB SA (1974), société anonyme de participations dans l'énergie nucléaire de Lucerne (centrale nucléaire de Bugey, France), contrat d'échange d'énergie avec Electricité de Laufenbourg SA (1974), Leteygeon SA (val d'Hérens, 1977).

S'agissant du réseau proprement dit, les SIS le dimensionnent en fonction d'une consommation sans cesse croissante. Dans les années quarante, ils procèdent à la normalisation systématique de la tension à 380/220 volts. De nouvelles installations



viennent renforcer la sécurité d'approvisionnement du réseau : les sous-stations du Pont-du-Rhône (1955), de Crans-Montana (1974), de Vétroz (1987), de Sion-Nord (1992) et de Voos (1995). Une ligne de transport 65 kV (haute tension) est construite entre Beulet et Crans en 1974. En 1983, la sous-station du Pont-du-Rhône, qui pilote toutes les installations du réseau, est renforcée. En 1986, les SIS augmentent la puissance et renforcent la desserte en 65 kV et 16 kV (moyenne tension) des communes du Haut-Plateau. En 1987, ils mettent en service le poste de couplage de Vétroz construit en commun avec les Forces motrices valaisannes SA et Lizerne et Morge SA. Précisons que le réseau 65 kV des SIS est alimenté à partir du poste de couplage 220/65 kV des Forces motrices de Mauvoisin SA, à Riddes. C'est le point-clé par lequel transitent toutes les énergies des partenaires. Les énergies produites par Electricité de la Liègne SA et Lizerne et Morge SA sont injectées directement dans le réseau. En cas de panne sur la ligne de Riddes, le poste de couplage 220/65 kV de Creux de Chippis prend le relais.



Sous-station de Pas-de-l'Ours

## Des SIS à l'Énergie de Sion-Région SA (ESR)

Les relations entre les communes desservies et les SIS font l'objet de conventions. Celles-ci fixent notamment les redevances versées aux communes à titre de droit au monopole de livraison d'énergie.

Mais les temps changent. Les communes souhaitent être impliquées dans la gestion de l'énergie. De fait, la loi sur le régime communal de 1980 stipule que l'approvisionnement en énergie électrique incombe aux communes. Par ailleurs, avec la révision de la loi cantonale sur les forces hydrauliques (1990), le rôle des régions gagne en importance. De plus, la perspective de l'exercice des droits de retour par les communes concédantes permettra de mieux maîtriser l'approvisionnement en électricité, en recourant d'abord aux énergies indigènes.

Le 29 novembre 1994, les vingt-deux communes du réseau des SIS signent un protocole d'accord qui arrête le principe d'une étude technique et financière sur la création d'une



## — LEXIQUE —

### **Sous-station**

Station transformatrice de courant haute tension.

Ex.: transformation de 65'000 volts en 16'000 volts.

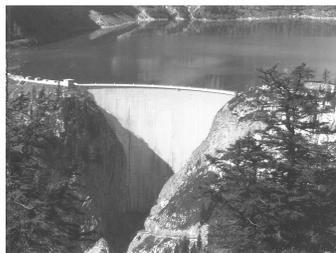
### **Station**

Transformation de courant fort en courant à basse tension (station de quartier).

Ex.: transformation de 16'000 volts en 400 volts.

### **Poste de couplage**

Poste sans transformation où l'on manœuvre le courant à la même tension.



Barrage de Zeuzier

organisation régionale d'approvisionnement et de distribution d'énergie électrique. En 1996, les experts mandatés pour cette étude concluent à la faisabilité d'une telle entreprise, soit la création d'une société anonyme de droit privé. Les conseils généraux et les assemblées primaires des communes se prononcent en faveur du règlement pour la fondation de la nouvelle société. Le 18 décembre 1996, l'acte de constitution de L'Energie de Sion-Région SA (ESR) est signé par les présidents et secrétaires des vingt-deux communes devenues actionnaires-partenaires de la nouvelle société. A la signature de l'acte, les communes partenaires se sont engagées à approvisionner l'ESR en énergie électrique et à s'approvisionner auprès d'elle. A propos d'approvisionnement, signalons que l'ESR procède actuellement, avec les communes et la société Rhonewerke AG, à l'analyse de l'exercice du droit de retour de l'usine de Bramois, dont les concessions arrivent à échéance en 2005. Elle a donné son accord de principe quant à sa participation à la nouvelle société de production.

Dans la corbeille de mariage, la Municipalité de Sion cède à la nouvelle société l'ensemble du secteur électrique de ses services industriels, à savoir le réseau, l'approvisionnement, les systèmes de gestion et le savoir-faire. Du fait d'un tel apport, la Municipalité de Sion détient 60% du capital-actions; le solde, 40%, est réparti entre les autres communes. L'ESR reprend aussi le réseau de la commune de Vex et celui de Leteygeon SA dont les communes de Sion et d'Hérémece sont actionnaires à parts égales. Les nouveaux partenaires ont en outre signé une convention intercommunale relative à la fourniture d'énergie électrique et à l'utilisation du domaine public.

## **Les mandats de l'ESR**

A sa constitution, l'ESR a «hérité» de la Municipalité un certain nombre de mandats de gestion et d'exploitation, à savoir: le service eau et énergie de la Municipalité de Sion (eau et gaz), l'Antenne collective de la ville de Sion, les ressources énergétiques de la Municipalité, la Télédistribution intercommunale SA (communes d'Arbaz, Ayent, Chermignon, Grimi-suat, Icoigne et Montana), Gazoduc SA et Sogaval SA. Elle



assure en outre l'exploitation des aménagements hydroélectriques d'Electricité de la Lienne SA, de Leteygeon SA et de Lizerne et Morge SA.

## L'ESR en quelques chiffres (2000)

Vente d'électricité	64,7	mio de francs
Produits d'exploitation	81,3	mio de francs
Cash-flow	15,5	mio de francs
Achat d'électricité	29,8	mio de francs
Electricité	53'000	clients
Gaz	3'968	clients
Eau	3'765	clients
Télévision	25'338	clients
Internet	1'700	clients

## Sogaval SA

Fondée en 1930, la Société du gaz du Valais SA, Sogaval, s'engage alors à fournir aux SIS le monopole de la fourniture de gaz. Par la suite, l'approvisionnement du pays en houille connaît quelques aléas, notamment pendant la seconde guerre mondiale. Les années 1950-1960 sont marquées par une insuffisance du marché européen du charbon, qu'il a fallu dès lors importer des Etats-Unis à des prix élevés. Enfin, le pétrole devient un concurrent sérieux, jusqu'à l'arrivée du gaz naturel. L'introduction de ce combustible dans le réseau de Sogaval SA est l'occasion d'assainir la société, en proie à de graves difficultés financières. La Société du gaz du Valais SA nouvelle mouture est constituée en 1975; son capital-actions est réparti entre les communes de Sion (60%) et de Sierre (40%). De 10 mio de kWh en 1974, la consommation du réseau de Sogaval est passée à 570 mio de kWh en 2000. Sogaval a confié la gestion de la société et l'exploitation du réseau sur son secteur à la commune de Sion (via l'ESR), ainsi que l'exploitation du réseau sur son secteur à Sierre-Energie SA (SIESA). Le réseau de Sogaval dessert les communes de Vétroz, Conthey, Sion, Salins (distillerie), St-Léonard, Grône, Réchy, Chalais, Sierre, Chippis, Veyras, Venthône, Mollens, Randogne, Montana, Lens et Chermignon.

Relevons que Sogaval est actionnaire de Gazoduc SA, société valaisanne d'approvisionnement en gaz naturel.



## S Services industriels de la ville de Sierre



La fin du 19<sup>e</sup> siècle voit l'apparition de l'éclairage public électrique dans la plupart des villes suisses. Pour produire de l'électricité, il faut des chutes d'eau et le Valais est naturellement convoité par beaucoup d'entrepreneurs de l'extérieur qui y voient un potentiel important. A Sierre, deux pionniers lancent un projet en 1892. Ce sont les hôteliers Michel Zufferey et W.-D. Müller-Baur. Ils soumettent à la Municipalité une demande de concession pour l'approvisionnement de la commune en éclairage public et pour d'autres applications.

Malgré les oppositions et après bien des remous, le Conseil communal décide d'accorder la concession le 21 novembre 1892. Une société est dès lors constituée et l'usine est construite dans le creux de la Navizence à Chippis, une ligne de transport est aménagée jusqu'à Sierre et au cours de l'année 1893, le premier éclairage public électrique est mis en service à Sierre.

Avec l'augmentation des puissances et du nombre d'abonnés, les pannes sont de plus en plus fréquentes et les réclamations affluent jour après jour. Il faut alors investir dans le réseau et en 1904, les propriétaires décident de vendre la société; le bateau est devenu trop lourd pour une petite société privée.

Du côté du Val d'Anniviers, dès 1889, un certain M. Gay obtient l'autorisation d'exploiter les eaux de la Navizence à la hauteur de Vissoie. MM. Henry Florey et Joachim Martin s'intéressent à cette concession et la rachètent. Ils construisent l'usine de Vissoie et le barrage au bas de St-Jean.

Après quelques années d'exploitation, la société d'Anniviers connaît les mêmes difficultés que celle de Sierre et les promoteurs cherchent à vendre leur société. Nous sommes en 1904.

Cette date coïncide avec le début de l'aluminium dans notre région. La société d'aluminium de Neuhausen cherche à s'implanter sur un site où l'énergie est abondante. Cette société possède des moyens plus importants que la commune de Sierre et rachète la société d'électricité Chippis-Sierre.

Afin d'avoir une garantie d'approvisionnement, le conseil communal s'inquiète alors de racheter au plus vite la société du Val d'Anniviers.



Nicolas Antille  
Directeur Sierre-Energie SA



Le problème de l'approvisionnement étant réglé, reste celui du réseau. Sierre menace la société d'aluminium de ne pas renouveler la concession de distribution à l'échéance; le 3 juin 1909, le réseau de Sierre est cédé à la commune, ligne de transport et transformateurs y compris, à l'exception du bâtiment des pompes de Sous-Géronde.

Parallèlement, et dans le but d'assurer l'approvisionnement de la ville en eau potable, la commune de Sierre capte des sources depuis 1907; au vu des débits obtenus, le problème de l'eau potable paraît résolu pour de nombreuses années.

Pour son approvisionnement en électricité, Sierre dispose ainsi de son réseau et de son usine de production. De même, elle dispose de son propre réseau d'approvisionnement en eau potable. C'est le début des Services Industriels autonomes.

## **D**e 1909 à 1994

### **L'électricité**

Durant la période suivant la création des Services industriels, le réseau va se développer régulièrement sur l'ensemble de la région.

En 1931, la production de l'usine de Vissoie ne suffisant plus malgré plusieurs agrandissements, le réseau sierrois est couplé au réseau haute tension de la Lonza.

En 1952, l'exploitation du bassin supérieur de la Navizence est envisagée et Sierre entre en négociations. Finalement, elle cède l'usine de Vissoie contre une participation à la nouvelle société des Forces motrices de la Gougra SA.

Un contrat d'approvisionnement est alors signé avec le principal actionnaire de la Gougra, la société d'électricité Aar et Tessin S.A. La consommation allant encore crescendo, Sierre prend une participation dans une usine en construction, la Lizerne & Morge. C'est l'occasion pour Sierre d'entrer en contact avec l'entreprise Electricité de Laufenbourg SA avec laquelle elle signe un contrat d'échange et de fourniture. Par la suite, Sierre prendra une participation à Mattmark et une sous-participation à l'usine nucléaire de Bugey en France.



Tracé de la ligne électrique sous-terrainne vers la Plaine Morte



Dès 1981, l'auto-alimentation n'est plus garantie et, malgré plusieurs tentatives, Sierre ne parvient pas à obtenir de nouvelles participations dans des aménagements hydroélectriques.



Tranchée dans le glacier de la Plaine Morte pour l'installation de la ligne électrique

## L'eau

Malgré l'optimisme lié aux premiers captages d'eau de source, il s'est rapidement avéré que l'approvisionnement de la ville en eau potable ne pouvait pas durablement être assuré par ce seul moyen. Pour cette raison et dès 1916, les premiers captages de Mollens sont effectués; les rapports annuels de ces périodes ne signalent rien de particulier, si ce n'est que la consommation a presque doublé en une dizaine d'années.

Dès 1926, les fortes variations de la consommation selon les heures et les saisons engageront les Services Industriels à construire deux imposants réservoirs.

Malgré la découverte de sources supplémentaires en 1938, l'approvisionnement ne suffit plus aux besoins croissants en eau.

Il devient de plus en plus évident que seule la nappe phréatique peut fournir aux habitants de Sierre une eau abondante et de bonne qualité. Dès lors, des pompages sont construits dans la région de la Raspille, de 1945 à 1957.

Afin de parer à tout imprévu, les Services Industriels favorisent une entente intercommunale dès les années 60 et des accords bilatéraux sont passés avec Venthône, Salquenen et Grône.

Sur l'ensemble du district, les quantités d'eau disponibles paraissent suffisantes pour répondre aux besoins des populations concernées durant les prochaines décennies, pour autant cependant que s'installe un système d'échanges efficace.

## Le gaz

L'introduction du gaz en Valais intervient à la même époque que les premières centrales électriques, trop tardivement pour un succès durable, et ce d'autant que la conjoncture n'est guère favorable au gaz jusqu'au début des années 30, où une reprise apparaît.



A cette époque, les autorités sédunoises, qui disposent depuis 1867 d'une usine de production de gaz par combustion de la houille, en profitent pour mener à bien un projet mijoté de longue date: la participation de Sierre à la distribution du gaz.

C'est ainsi que naît, en 1930, la société Sogaval, dont l'objectif est de distribuer près d'un million de mètres cubes de gaz par année dans les centres de Sion, Sierre et Montana-Ver mala.

Jusqu'en 1974, la distribution et la consommation de gaz ne connaissent pas le succès escompté. Cette année-là, l'arrivée du gaz naturel provoque la reprise et en dix ans, dans le territoire desservi par les Services Industriels de Sierre, la consommation se multiplie par vingt.

## La télévision et le multimédia

La télévision par câble dans la région sierroise date du début des années 1960. M. Werner Büttiker, qui avait participé à une expérience du même genre à Zurich, en est le précurseur. Il mène à bien l'installation d'une antenne aux Planards, au-dessus de Vercorin où les ondes alémaniques, françaises et allemandes peuvent être captées. La distribution est assurée partiellement contre redevance par le réseau des Services Industriels.

Malgré le succès technique et d'estime évident que représente cette réalisation, l'engouement populaire n'est pas au rendez-vous: le nombre d'abonnés en 1969 dépasse en effet à peine cent. Il est dès lors évident qu'une personne seule ne peut assurer la survie de cette entreprise sans disposer de nouvelles ressources.

Conscient de la valeur de cette réalisation, le conseil communal de Sierre se laisse convaincre et la société Télévision Sierre S.A. est fondée.

Dès la création de Télévision Sierre S.A., le public lui accorde sa confiance et l'évolution des techniques et du nombre d'abonnés ne cessent de croître.

Par la suite, avec l'extension du réseau, d'autres communes rejoignent la société et les Services Industriels sont chargés de sa gestion. L'entreprise Télétrona, dirigée par M. Büttiker, se voit attribuer les mandats d'études et de réalisation des travaux d'extension et d'entretien du réseau.



Depuis 1999, Télévision Sierre S.A. met à disposition de ses abonnés la possibilité de se raccorder à Internet par l'intermédiaire du réseau de télévision. Depuis la création de cette activité, la progression des demandes est fulgurante.



Construction d'un réseau

## Des Services Industriels à Sierre-Energie SA

Par ses Services Industriels, la commune de Sierre garantit l'approvisionnement de dix-sept communes. Ces dernières, même si elles sont associées à certaines décisions, ne disposent pas réellement de pouvoir dans la gestion des S.I. Par ailleurs, les productions propres de la commune ne suffisent plus à assurer l'auto-approvisionnement de la région, alors que des communes partenaires vont bénéficier du retour de concessions octroyées en début de siècle. Dès lors, la commune de Sierre va s'approcher de l'ensemble des communes desservies et leur proposer de fonder une société régionale pour l'approvisionnement et la distribution d'électricité. Cette dernière permettra à ses partenaires de mettre en commun et au juste prix les ressources de leurs participations.

La concession du bassin inférieur de la Navizence arrive en effet à échéance en avril 2004. A ce moment, les communes concédantes (Ayer, Chalais, Chandolin, Chippis, St-Jean, St-Luc, Vissoie) deviendront propriétaires de la partie mouillée de l'aménagement, soit environ 80 % des équipements en main du concessionnaire actuel, Rhonewerke A.G. Avec cette participation, ces communes recevront chaque année une quantité importante d'électricité qui pourra servir à compléter l'énergie des participations de la commune de Sierre afin d'assurer l'auto-approvisionnement de la région.

Les démarches pour le renouvellement de cette concession sont actuellement en bonne voie auprès de l'autorité cantonale et elles devraient aboutir au printemps 2004, au moment de l'échéance effective des concessions actuelles.

Fondée en 1994, la société Sierre-Energie S.A. a pour but général d'assurer l'approvisionnement et la distribution de l'électricité dans la région de Sierre. Son capital social s'élève à 30 millions de francs, répartis entre les communes suivantes : Ayer, Chalais, Chandolin, Chippis, Grimetz, Grône, Miège, Mollens, Montana, Randogne, St-Jean, St-Luc, Salquenen, Sierre, Venthône, Veyras, Vissoie.



Sierre-Energie S.A. offre également d'autres services aux communes partenaires en fonction de l'évolution des besoins ou des dispositions légales, notamment :

- la gestion des participations ou de sociétés de production d'énergie;
- la distribution de l'eau;
- la distribution du gaz;
- la distribution des programmes radio - TV et la connexion à Internet;
- l'installation et l'entretien de l'éclairage public.

## Les activités déléguées

Actuellement, les réseaux et réservoirs d'eau potable appartiennent aux communes. Le service des eaux de Sierre-Energie S.A. exécute pour la commune de Sierre un mandat complet de gestion des installations alors qu'il exécute des mandats spécifiques pour les autres communes.

La division du gaz gère, sous la houlette de Sogaval S.A., l'ensemble du réseau des communes partenaires.

Par ailleurs, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2001, le personnel de l'entreprise Télétrona a été intégré dans Sierre-Energie S.A. et cette dernière société assure l'entier de la gestion administrative et opérationnelle de Télévision Sierre S.A.

Parallèlement, la direction de Sierre-Energie S.A. participe activement au processus de renouvellement de la concession Navizence.

## Les chiffres clés de Sierre-Energie SA

Vente d'électricité	32.9 millions de francs
Produits d'exploitation	45.4 millions de francs
Cash-flow	8.4 millions de francs
Energie électrique achetée	210.9 millions de kWh
Electricité	27'918 clients
Gaz	2'485 clients
Eau	7'925 clients
Télévision	18'672 clients
Internet	635 clients



## **A**limentation du Haut-Plateau - Le partage

Dès leur création, les S.I. de Sion et de Sierre ont entrepris de développer leur réseau sur les coteaux avoisinants. En particulier, les deux entités se sont intéressées à équiper le Haut-Plateau. En 1910 est apparue la nécessité de délimiter clairement les zones de distribution d'énergie électrique entre les S.I. Sion et les S.I. Sierre. Les deux services entament alors des négociations relatives à la reprise de leurs installations et clients respectifs. Propositions et contre-propositions font une navette incessante entre Sion et Sierre. Le 9 juin 1913, la commune de Sion propose à son homologue sierroise de lui vendre toutes les lignes et installations se trouvant sur la rive gauche de la Lienne, à l'exception de la Commune de St-Léonard, ainsi que la vente des abonnements et contrats conclus sur le territoire des communes de Randogne, Montana, Lens et Icogne pour le prix de 200'000 francs. La commune de Sierre décline cette offre. Finalement, le 11 mars 1914, une convention de partage d'activités entre les S.I. de Sierre et Sion est signée.



Transformateur Vermala-Forest

La convention a pour but de régler la fourniture d'énergie électrique et la construction des réseaux sur le Haut-Plateau et d'éviter une concurrence désavantageuse pour les deux services voisins. Ceux-ci fixent donc leurs zones d'exploitation respectives, à savoir: pour Sierre, le territoire de la commune de Randogne et une partie de celui de la commune de Montana; pour Sion, le territoire des communes de Lens et Chermignon et une partie de celui de la commune de Montana. S'agissant de la fourniture d'électricité, Sion accorde à Sierre une réserve pour la traction du funiculaire. La convention fixe par ailleurs les redevances réciproques.

Par la suite, la question de l'échange de certains abonnements donne lieu à des interprétations divergentes, créant quelques différends. Après de nouveaux échanges épistolaires et verbaux, Sion et Sierre parviennent à régler les cas à l'amiable et, le 1<sup>er</sup> décembre 1920, les communes de Sion et de Sierre signent un avenant à la convention du 11 mars 1914.

Aujourd'hui, le réseau de distribution à Montana est divisé ainsi:

- réseau de Montana-Vermala: L'Energie de Sion-Région SA;
- réseau des villages: Sierre Energie SA.



Transformateur du Pas-de-l'Ours

La limite des deux réseaux est représentée sur la carte nationale (1:10000); voici les principaux points:

- limite communale: Icoigne - Randogne;
- limite communale: Lens - Randogne;
- limite communale: Montana - Randogne, point 1241, route passant au nord du village de Montana jusqu'à son intersection avec la limite communale Montana - Chermignon;
- limite communale: Chermignon - Montana;
- limite communale: Sierre - Chermignon (hameau de Champsabé).

Par ailleurs, il est admis que l'ESR alimente les bâtiments du Ban et de la Millière (commune de Sierre) et que Sierre-Energie SA alimente le hameau de Champsabé.

Quant à la compagnie de chemin de fer et d'autobus Sierre-Montana-Crans SA, de par sa situation géographique, elle est aujourd'hui cliente de Sierre-Energie SA.

## **A**ccès à Internet - De TVS<sup>2</sup>net à netplus



La libéralisation des télécommunications et l'évolution rapide des nouvelles technologies incitent les exploitants de réseaux câblés à offrir de nouvelles prestations en s'unissant pour diminuer les coûts. En décembre 1998, Sion et Sierre donnent le ton en lançant en commun le service d'accès à Internet. Ainsi, l'Antenne collective de la ville de Sion (TVS), Télédistribution intercommunale SA (TIV) et Télévision Sierre SA (TVS) mettent en service la liaison au réseau des réseaux à l'enseigne de TVS<sup>2</sup>net.

En 2000, ce mouvement rassembleur s'étend à d'autres télé-réseaux, à savoir Sateldranse SA (Entremont) et les partenaires du Service électrique intercommunal SA (Riddes, Leytron, Chamoson, Nendaz). Ces sociétés unissent leurs forces et leur savoir-faire pour offrir aux internautes d'une grande partie du Valais romand un service d'accès à Internet ultra-performant, **netplus**, mis en service en janvier dernier. Précisons que le Valais romand est raccordé à l'un des réseaux de télécommunication les plus performants de Suisse. De fait, les télé-réseaux valaisans collaborent avec Cablecom SA, le plus grand opérateur suisse de télévision par câble, dont le réseau de fibre optique de grande capacité quadrille l'ensemble du territoire.



*netplus* offre une gamme complète d'accès à Internet constituée de 3 produits destinés au grand public. Le premier, **netLight**, comblera le surfeur occasionnel en lui offrant une connexion permanente pour 28 francs par mois. Le second, **netFun**, destiné aux utilisateurs plus assidus, allie une vitesse de transmission élevée, ainsi que l'accès à plusieurs services en ligne aux avantages d'une connexion permanente pour 52 francs par mois. Enfin, le produit **netPro** permet aux internautes ayant des exigences particulières de bénéficier de prestations plus pointues pour un prix tout à fait compétitif de 129 francs par mois.

A ce jour, Télévision Sierre SA dénombre plus de 1000 clients *netplus* et l'Antenne collective de la ville de Sion et Télédistribution intercommunale SA plus de 1700.



## **Marché de l'électricité.**

### **Quelle ouverture pour les distributeurs valaisans ?**

En décembre 2000, les Chambres fédérales ont adopté la loi sur l'ouverture du marché de l'électricité (LME). Cette loi est soumise au référendum. Le peuple se prononcera en connaissance de cause, puisque l'ordonnance d'application sera connue avant la votation.

#### **Par étapes**

Si elle vise à créer les conditions d'un marché ouvert à la concurrence, la LME entend garantir un approvisionnement fiable et au meilleur prix. L'ouverture est prévue par étapes. Dès l'entrée en vigueur de la loi auront accès au marché les clients dits éligibles, c'est-à-dire ceux dont la consommation annuelle dépasse 20 millions de kWh par site. Pour les entreprises d'approvisionnement, le seuil est fixé à 20 % des ventes annuelles directes à des clients captifs. Trois ans après l'ouverture du marché, le seuil des clients éligibles sera abaissé à 10 millions de kWh et montera à 40 % de la consommation des clients captifs pour les entreprises distributrices. Enfin, six ans après l'entrée en vigueur de la LME, le marché sera ouvert à tous les consommateurs finaux.

#### **Des garde-fous**

Le transport de l'énergie électrique sera assuré par une société nationale pour l'exploitation du réseau. Créée sous la forme juridique de société anonyme de droit privé, elle se consacrera



exclusivement au transport du courant électrique. Par ailleurs, l'acheminement de l'électricité par les exploitants de réseaux de distribution notamment, sera rémunéré de façon non discriminatoire en fonction des coûts indispensables à une exploitation efficace des réseaux. A propos de la rétribution de l'acheminement, signalons encore que les énergies renouvelables bénéficieront de conditions préférentielles.

S'agissant des producteurs, la loi prévoit l'octroi de prêts de la Confédération aux propriétaires de centrales hydroélectriques temporairement empêchés d'amortir leurs installations du fait de l'ouverture du marché. Ces prêts sont accordés pendant dix ans à compter de l'entrée en vigueur de la LME.



Le logo ESR apposé sur le bâtiment administratif de Sion

## La distribution en Valais

Une disposition de la LME stipule qu'il appartiendra aux cantons de régler l'attribution des aires de desserte aux entreprises d'approvisionnement opérant sur leur territoire. Celles-ci sont par ailleurs tenues d'approvisionner les clients captifs à des prix équitables jusqu'à l'ouverture totale du marché. La libéralisation du marché de l'électricité amènera sans doute les distributeurs valaisans à développer des synergies dans des secteurs d'activité tels que l'approvisionnement, le marketing et la gestion des clients, voire même les conduire à des fusions.

Enfin, pour ce qui est des prix, le marché libéralisé ne sera pas forcément synonyme de baisse. Dans un premier temps, la libéralisation favorisera surtout les clients éligibles, les industries principalement. Or, il faut savoir qu'en Valais, les prix de l'énergie électrique sont inférieurs à la moyenne suisse, tant pour l'industrie que pour les ménages et les services. L'ouverture tend à lisser les prix, ce qui signifie que l'on ne peut pas a priori exclure le fait que les Valaisans puissent voir leur note d'électricité augmenter. Une ouverture progressive du marché permettra donc aux distributeurs de maîtriser au mieux la transition.

Conscientes des défis qui vont se présenter à elles, nos deux sociétés mettent actuellement tout en œuvre afin de se préparer au mieux à la libéralisation de ce marché de manière à pouvoir continuer de faire bénéficier leurs clients de prix attractifs.

Les Directeurs des 2 sociétés  
en collaboration avec  
Françoise Luisier et Arthur Clivaz